

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**23**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 26 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le vingt six du mois de mai à neuf heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

1 JUIN 2023

Déposée en  
Préfecture le

30 MAI 2023

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

### Avait donné procuration

François ASTORG à Alexandre MULATIER-GACHET

### Etaient excusés

Gilles FRANÇOIS, François LAVIGNE-DELVILLE, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Le Service de Gestion Comptable d'Annecy présente les créances non recouvrées figurant dans les comptes du Grand Annecy pour admission en non-valeur.

Il s'agit de :

- clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre de liquidation judiciaire ;
- surendettement avec décision de justice d'effacement de dettes ;
- créances anciennes irrécouvrables au terme de poursuites sans effet ou autres motifs.

Des listes détaillées sont communiquées au Grand Annecy par le Comptable public.

Toutes les voies de recours ont été épuisées relatives aux créances faisant l'objet des admissions en non-valeur suivantes :

Motif	Exercice	Budget principal	BA eau potable	BA pépinières d'entreprises	BA Semnoz	BA valorisation des déchets
Liquidation judiciaire	2011 à 2022	0	11.667,04 €	0	0	0
Effacement de dette pour surendettement	2013 à 2022	0	14.501,56 €	0	0	0
Poursuite sans effet et autres motifs	2011 à 2022	0	25.058,44 €	0	0	0
Total		0	51.227,04 €	0	0	0

Des crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.

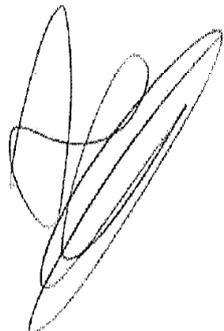
**LE BUREAU DECIDE :**

d'approuver ces admissions en non-valeur.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.